

## AVIS

RUR.24.0864.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Madame Sandrine Godefroid pour le compte du Jardin botanique de Meise pour le renforcement et la réintroduction de plusieurs espèces végétales typiques des pelouses calcaires dans le cadre du projet LIFE Connexions

*Avis adopté le 10/06/2024*

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 24/05/2024 (mail), 27/05/2024 (courrier)  
*Références :* DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2024 : 7043

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 4 juin 2024

## AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 4 juin 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" remet un avis **favorable** à son propos, les différentes étapes du projet s'inscrivant dans le cadre d'un protocole scientifique rigoureux, en accord avec les recommandations de l'UICN et de l'Union européenne. Il s'agira en outre de veiller à ce que les travaux de restauration des habitats soient finalisés avant de mener les opérations projetées.

Les services territorialement compétents du DNF devront bien entendu être systématiquement informés au préalable des opérations de réintroduction (dates, lieux de transplantation et travaux programmés).



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »